

<https://enseignants.se-unsa.org/Laureats-de-concours-meilleure-prise-en-compte-de-votre-situation-personnelle>



enseignants de l'Unsa



Lauréats de concours : meilleure prise en compte de votre situation personnelle

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 7 mai 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À la rentrée 2025, les lauréats de concours - qu'ils soient enseignants, CPE, PsyEN - bénéficieront de nouvelles dispositions quant à leur année de stage.

Santé

Les lauréats de concours pourront bénéficier d'un report de stage de maximum 1 an pour raison de santé.

Famille

Le congé non rémunéré pour élever un enfant de moins de huit ans est désormais étendu aux enfants de moins de 12 ans.

Quant au congé parental, il sera désormais pris en compte dans son intégralité (et plus seulement pour moitié) pour l'avancement et la titularisation.

Lauréats extra-métropolitains

Lorsqu'ils ont connaissance de leur affectation en métropole, les lauréats résidant hors du territoire métropolitain peuvent, sous conditions, solliciter un report de stage de maximum 1 an dès lors qu'ils rencontrent des difficultés personnelles ou familiales pour prendre leur poste.

Pour en savoir plus et bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contacter [votre section locale du SE-Unsa](#).